Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20261012-DELIB2026_60-DE

COMMUNE DE BECHEREL

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Place Tanguy de Kernier 35190 Bécherel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 OCTOBRE 2026 à 19H00

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bécherel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Mélina PARMENTIER, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 15 | Présents : 11 | Votants : 11
Date de convocation : 07.10.2026
Date d'affichage convocation : 07.10.2026
Date d'affichage de la liste des délibérations : 13.10.2026

Présents :

BOUSSEAU Delphine		PRETESEILLE Yvonne
CHEZE Laëtitia	MATHA Frédéric	
	PAIRON Christian	SPAGNOL Paulette
DELAUNAY Agnès	PARMENTIER Mélina	TRASSARD Emilie
	PONSARD Christophe	WILLIOT Pierre

Absent(s) Excusé(s) : REHAULT Olivier, Fabrice COLLIN, Elisabeth MANNOURY LACOUR, Michel DURAND

A été nommé(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :
Mme Paulette SPAGNOL.

France Services Itinérante – Convention de mise à disposition de personnel pour l'accueil de la structure ; convention entre la commune de Plouasne et la commune de Bécherel

Délibération n° 2026.60

Madame le Maire rappelle que l'Espace France Services itinérant de Plouasne constitue un dispositif de proximité permettant de faciliter l'accès de tous les publics aux services publics et d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien.

La commune de Bécherel bénéficie de ce service depuis 2022. À ce titre, Madame le Maire rappelle que la première convention de partenariat relative au fonctionnement de l'unité mobile France Services de Plouasne a été approuvée en octobre 2021 entre les communes de Plouasne et de Bécherel.

Installée dans un camping-car spécialement aménagé en deux espaces d'accueil, l'unité mobile permet aux usagers d'être accompagnés par deux agents France Services dans leurs démarches administratives et l'accès à leurs droits, notamment dans les domaines de l'emploi, de la retraite, de la famille, de l'action sociale, de la santé, du logement, de l'énergie et de l'accès au droit.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20261012-DELIB2026_60-DE

Les communes adhérentes conviennent conjointement d'un calendrier de permanences. Sur la commune de Bécherel, une permanence est organisée deux fois par mois, le jeudi après-midi, de 14h00 à 17h00, à proximité de la mairie.

Madame le Maire présente au Conseil municipal la nouvelle convention de partenariat relative au fonctionnement de l'unité mobile France Services de Plouasne.

Cette convention prévoit, pour l'année 2026, une participation financière de la commune de Bécherel d'un montant de 1 101,29 €. Cette contribution, calculée au prorata du nombre d'habitants, participe au financement du deuxième agent de l'Espace France Services itinérant et permet ainsi de maintenir les conditions d'accueil et d'accompagnement proposées aux usagers.

La convention est conclue pour une durée d'un an, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, et sera renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve la nouvelle convention de partenariat relative au fonctionnement de l'unité mobile France Services de Plouasne, annexée à la présente délibération ;
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Suivent les Signatures.

Le Maire **Mme Mélina PARMENTIER**	**La Secrétaire de séance** **Mme Paulette SPAGNOL**

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20261012-DELIB2026_60-DE

Département des Côtes-d'Armor
Mairie de
PLOUASNE
Place de l'église
22830 Plouasne
Tél. : 02 96 86 48 19
mairie@plouasne.fr

21 SEP. 2026

Convention de mise à disposition de personnel pour l'accueil de la structure France Services Itinérante dans votre commune

Entre la commune de Plouasne (22830) collectivité porteuse de France Services Itinérante
Dûment représentée par Madame Michèle MOISAN
En sa qualité de Présidente de la Délégation Spéciale
Et en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 23/09/2021

ci-après dénommée Le PORTEUR

Et la Commune de Bécherel
Dûment représentée par Madame PARMENTIER Mélina
En sa qualité de Maire
Et en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 21/10/2026 (n°2026.60)

ci-après dénommée le MEMBRE

Il est convenu ce qui suit :

1. Objet de la convention :

La structure **France Services Itinérante** est un modèle d'accès aux services publics, il délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches administratives de la vie quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.
De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, ce véhicule Itinérante articule présence humaine et outils numériques au sein des communes adhérentes des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine.

2. Engagement de la commune de Plouasne :

Le PORTEUR s'engage à assurer selon le calendrier de passage arrêté conjointement avec les communes adhérentes, un service public de proximité, tel que défini à l'article 1.
Le planning des permanences est annexé à la présente convention. Il est entendu que le planning peut évoluer en fonction des besoins spécifiques des communes membres et des réunions d'information et de formation des agents.
Le PORTEUR s'engage à prévenir au minimum une semaine à l'avance les communes membres concernées.

3. Engagement de la commune adhérente :

Le MEMBRE s'engage à :

- Accueillir, selon le calendrier de passage arrêté conjointement, la structure France Services Itinérante, à proximité de la Mairie, afin de faciliter son fonctionnement en application de la Charte France Services ;
- Désigner un agent comme correspondant de la structure France Services Itinérante ;

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20261012-DELIB2026_60-DE

Département des Côtes-d'Armor
Mairie de
PLOUASNE
Place de l'église
22830 Plouasne
Tél : 02 96 86 48 19
mairie@plouasne.fr

- Apporter son aide technique par l'accès à un branchement électrique et au réseau Wifi de la commune lors des permanences des agents France Services Itinérante dans ses locaux ;
- Assurer la diffusion sur le site de la Mairie et par affichage et tout autre moyen jugés utiles, les jours de permanences de la structure France Services Itinérante, ainsi que les services proposés à ses administrés ;
- Prendre autant que de besoin, des rendez-vous en liaison avec le personnel de la structure France Services Itinérante ;
- Contribuer financièrement au maintien dans l'embauche du 2ème agent France Services Itinérant au prorata du nombre d'habitants,
 - La contribution sera facturée au MEMBRE annuellement en décembre ;
 - La commune de Plouasne impute la contribution du MEMBRE au chapitre 70 à l'article 70845.
 - Votre contribution pour l'année 2026 s'élève à 1101.29€.

4. Evaluation - Renouvellement :

La structure France Services Itinérante s'engage à transmettre tous les ans un rapport d'activité selon les éléments demandés par France Services. Ce rapport sera la base d'une évaluation annuelle de l'activité de la structure France Services Itinérante et s'inscrira en complément du Comité de Pilotage annuel, réunissant les délégués préfectoraux, les partenaires nationaux et locaux ainsi que l'ensemble des communes adhérentes.

La présente convention est valable un an et est établie du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026. Elle est renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

Des avenants pourront être annexés à la présente convention une fois que se sera tenu le Comité de Pilotage annuel, en particulier dans le cadre de l'évolution du nombre de communes adhérentes, du calendrier de passage, du nombre d'habitants du MEMBRE et des coûts de fonctionnement afin de permettre une répartition équitable des charges sociales entre les MEMBRES.

Le PORTEUR pourra solliciter le MEMBRE en cas d'investissements importants de la structure France Services Itinérante, le membre restant décisionnaire de ses engagements financiers.

En cas de désengagement, le MEMBRE est libre de prévenir le PORTEUR par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois au moins avant l'échéance de reconduction de la présente convention.
Elle pourra également être dénoncée par chacune des deux parties en cas de non-respect des engagements prévus dans la présente convention.

Est annexée à la présente convention une fiche récapitulant les éléments suivants :

1. Description de la structure France Services Itinérante ;
2. Présentation des « offres spécifiques » de la structure France Services Itinérante ;
3. Tableau général des permanences et d'ouverture au public de la structure France Services Itinérante dans les communes membres ;
4. Composition de l'équipe chargée d'animer, accueillir et accompagner les administrés au sein de la structure France Services Itinérante.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20261012-DELIB2026_60-DE

Département des Côtes-d'Armor
Mairie de
PLOUASNE
Place de l'église
22830 Plouasne
Tél : 02 96 86 48 19
mairie@plouasne.fr

Fait en deux originaux, le 21 juillet 2026

Michèle MOISAN Présidente de la Délégation Spéciale	
Mélina PARMENTIER Maire de la Commune de Bécherel Le 12/10/2026.	

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20261012-DELIB2026_60-DE

Département des Côtes-d'Armor
Mairie de
PLOUASNE
Place de l'église
22630 Plouasné
Tél : 02 96 86 48 19
mairie@plouasne.fr

ANNEXE I

Description de la structure France Services Itinérante

Il s'agit d'un camping-car réaménagé en deux espaces d'accueil confortables et distincts, isolés l'un de l'autre par une porte pleine. Ces espaces sont complétés par un bureau accessible mis à disposition par les Mairies pour permettre l'accueil des Personnes à Mobilités Réduites.

1. Espace accueil dans le camping-car : pour une première prise en charge et orientation des usagers. Les agents se répartissent les postes de travail en fonction de leur prise de rendez-vous.

2. Espace confidentiel dans le camping-car : à l'arrière dédié aux rendez-vous nécessitant la confidentialité. Cet espace, séparé par une porte pleine, permettra également les rendez-vous en visioconférence.

3. Espace documentation : mise à disposition des informations relatives aux différents partenaires (flyers, affiches, spots publicitaires).

4. Espace extérieur : attente en extérieur possible durant la période estivale et lorsque le temps le permet. En dehors de ces périodes et en cas de mauvais temps, l'attente est prévue en mairie.

5. Bureau PMR en Mairie :

Pour assurer l'accueil des personnes à mobilité réduite, avec table et chaises.

Pour accueillir, orienter les usagers et, le cas échéant, prendre rendez-vous avec les agents France Services Itinérante.

Pour mettre à disposition un espace de permanences partenaires (Mission Locale, Conciliateur de Justice, France Rénov', DDFIP, assistant social, etc...).

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20261012-DELIB2026_60-DE

Département des Côtes-d'Armor
Mairie de
PLOUASNE
Place de l'église
22830 Plouasne
Tél : 02 96 86 48 19
mairie@plouasne.fr

ANNEXE II

Présentation des « offres spécifiques » de la structure France Services Itinérante

Les services délivrés aux usagers sont de plusieurs ordres :

- **Accueillir** l'usager et **identifier** son besoin. Lui **délivrer** une première **information** et l'**orienter** vers les organismes. Un travail de maillage et de réseau au niveau départemental et avec les 12 partenaires socles du service public (CAF – France Travail – CNAM – MSA - CARSAT – DDFIP – CDAS – LA POSTE – France Titre – France Rénov – Chèque Énergie - URSSAF) ainsi que le tissu associatif local instauré.

- **Aider** à la **compréhension** des documents et la **rédaction** de courriers, **développer** les compétences et l'estime de soi (lettres de motivation, curriculum vitae, courriers de demande d'information, etc.).

- Faire **relais et lien** avec les interlocuteurs adéquats, **faciliter** le contact, **responsabiliser** et **encourager** l'usager dans ses démarches.

- **Accompagner** les usagers dans la rédaction des demandes et la vérification des pièces justificatives à fournir.

- Aider à l'**apprentissage des outils numériques** et à la prise de conscience du gain de temps dans le traitement des demandes. **Éveiller** aux nouvelles possibilités en ligne et **familiariser** avec les démarches en ligne. Une attention toute particulière est apportée aux personnes âgées, aux publics défavorisés et aux personnes porteuses d'un handicap :

 - Création, modification ou actualisation de compte / création d'une boite mail.
 - Aide dans le remplissage de dossiers et/ou formulaires.
 - Demande et/ou simulations aides logement, RSA, prime d'activité, etc.

Inclusion numérique de la structure porteuse du projet

Dans le cadre de l'accueil et l'accompagnement en entretien individuel, l'agent est attentif au **degré d'autonomie de l'usager** ainsi qu'à son **niveau de connaissance et d'aisance avec les outils numériques**.

Afin de permettre aux usagers de gagner en autonomie, un **ordinateur et une tablette en libre-service** sont mis à disposition dans le camping-car. Ils peuvent-être utilisés également au sein des Mairies pendant les permanences. Un **accompagnement à l'utilisation** de ces outils est possible lorsque cela est nécessaire et/ou que l'usager en fait la demande.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20261012-DELIB2026_60-DE

Département des Côtes-d'Armor
Mairie de
PLOUASNE
Place de l'église
22820 Plouasne
Tél : 02 96 66 48 19
mairie@plouasne.fr

ANNEXE III

Tableau des permanences de la structure France Services Itinérante

En concertation avec les élus des communes membres, il a été décidé, lorsque cela était possible, de caler les heures de permanences aux horaires d'ouverture de chacune des mairies, pour les raisons suivantes :

- Permettre l'accès au bureau dédié à l'accueil des personnes à mobilité réduite (critère indispensable),
- Faciliter l'identification des jours et horaires de permanences aux usagers,
- Permettre de grouper les démarches et éviter la multiplication des déplacements.

Pour répondre aux besoins des usagers, la fréquence des permanences a été établie de manière hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle en fonction des communes.

- LUNDI matin : Tréfumel (bimensuel), Les Iffs (2ème lundi du mois), Timer (dernier du mois).
- LUNDI après-midi : alternance tous les quinze jours entre St André des Eaux et Le Quiou
- MARDI matin : Plouasne (hebdomadaire)
- MARDI après-midi : Longaulnay et Plouasne (bimensuel), Saint Brieuc des Iffs (dernier du mois).
- MERCREDI matin : La Baussaine et domicile (bimensuel), Guenroc (dernier du mois).
- JEUDI matin : St Juvat et Tréverien (bimensuel)
- JEUDI après-midi : Bécherel et St Domineuc (bimensuel)
- VENDREDI matin : Irodouer (hebdomadaire)
- VENDREDI après-midi : St Thual (sauf dernier du mois), St Maden (dernier du mois)

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20261012-DELIB2026_60-DE

Département des Côtes-d'Armor
Mairie de
PLOUASNE
Place de l'église
22820 Plouasne
Tél : 02 96 86 48 19
mairie@plouasne.fr

ANNEXE IV

Équipe chargée d'animer, accueillir et accompagner les administrés

1. Personnels et fonctions (activité dédiée à France Services)

Mme Anne Le Roux – Animatrice et agent d'accueil France Services Itinérante
Mme Audrey Grosset – Agent d'accompagnement France Services Itinérante

2. Personnels et fonctions (activité mutualisée entre France Service et les mairies)

Mme Isabelle COUASNON – Agent administratif en charge de l'état-civil et de l'urbanisme – Agent d'accueil complémentaire à la Mairie de Plouasne.
Mme Anne-Gaëlle DENIAU – Agence postale – Agent d'accueil complémentaire à la Mairie de Plouasne
Mme Christine MORVAN – Secrétaire de Mairie – Agent d'accueil complémentaire aux Mairies de Tréfumel et Saint-André-des-Eaux.
M. Philippe BERNARD – Secrétaire de Mairie – Agent d'accueil complémentaire à la Mairie de Longaulnay et de Trimer.
Mme Marina HERCOUET – Secrétaire de Mairie – Agent d'accueil complémentaire à la Mairie de Saint-Juvat.
Mme Isabelle SAUDRAIS – Secrétaire de Mairie – 3 ans d'ancienneté – Agent d'accueil complémentaire à la Mairie de La Baussaine.
Mme Élisabeth MANNOURY LACOUR – 4ème adjointe – Élue en charge du CCAS – Agent d'accueil complémentaire à la Mairie de Bécherel.
Mesdames et Messieurs les secrétaires d'accueil des Mairies de St Juvat, Le Quiou, St Maden, Guenroc, Irodouër, Les Iffs, Trévérien, Saint-Brieuc des Iffs, St Domineuc, St Thual.

Dans le cadre du partenariat et afin d'optimiser l'accompagnement des usagers, il est convenu que les deux agents d'accueil du camping-car puissent être secondés par les agents administratifs des communes membres.
Ce lien afin de permettre :

- L'accueil et/ou l'attente en Mairie (suivant conditions météorologiques et affluence),
- L'orientation et la mise en relation avec les agents du camping-car,
- La continuité du service lors des permanences en effectifs réduits (Congés et/ou absence de l'un des deux agents permanents du camping-car).

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20261012-DELIB2026_60-DE